

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 10 Décembre 2016

Date de convocation 5 décembre 2016

Présents : CASTELLANI Pascaline, ALFONSI Nicolas, BACCHIDU Antoine, BRIOT Patrice, MANICACCI Catherine, MASSA Martine, NESA Antoine-Yves, ORSINI Ange Marie.

Ayant donné procuration : GALANTI Jean Michel, PIANI Marie Hélène, TCHIVIDJIAN Dikran.

Ordre du jour :

- **Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**
- **Modification de la délibération du 18 juin 2016 – Tarifs des concessions**

Extension du Cimetière

- **Demande de Classement en station de Tourisme**
- **Acquisition de vitrines pour présentation de la Statue du Christ Roi et de vêtements liturgiques dans l'Eglise Sainte-Marie**

- **Affouages – ONF**

Défense de la Forêt contre l'Incendie – Mise aux normes des pistes DFCI et de San Ghjiabicu

- **Action sociale en faveur des agents communaux – Bon d'achat -**
- **Recrutements agents occasionnels exercice 2017**
- **Produits communaux irrécouvrables Exercices 2014-2015 – Baux agricoles-**
- **Produits communaux irrécouvrables Exercices 2012 – AEP/ Assainissement**
- **DM FCT M14**
- **DM INVEST M14**
- **DM INVEST M49**
- **Recrutement agents contractuels de remplacement**
- **Création d'une zone de préemption « Espaces Naturels Sensibles » par le**

Département de la Corse du Sud, sur la Commune de Piana, secteur de Ficaghliola »

- **Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le bilan de la concertation joint en annexe de la présente délibération

ARRÊTE le projet le Plan Local d'Urbanisme, tel que annexé à la présente délibération ;

DIT que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes Publiques Associées et à celles qui ont demandé à être consultées ;

DEMANDE à monsieur le Préfet de Corse du Sud d'inscrire le présent dossier de PLU et le dossier STECAL à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission territoriale de Préservation des Espace Naturels, Agricoles et Forestiers ;

PRECISE que le Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour avis, s'ils en font la demande :

- Aux communes limitrophes
- Aux EPCI directement intéressés

- **Modification de la délibération du 18 juin 2016 – Tarifs des concessions**

Extension du Cimetière

Le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que par délibération en date du 18 juin 2016 le conseil municipal s'est prononcé sur le tarif des concessions et la durée de celles-ci.

Le Maire propose de modifier le contenu de la délibération précitée en limitant le paiement des concessions au site de l'extension du cimetière et d'en modifier les tarifs comme suit :

Type de Concession	Extension du cimetière	Montant concession perpétuelle
Tombeau en terre	4,50 m2 1 place maximum	500 euros
Type 1	4,50 m2 3 places maximum Sur 3 niveaux	1000 euros
Type 2	7,50 m2 6 places maximum Sur 3 niveaux	2000 euros

- **Demande de Classement en station de Tourisme**

Le Conseil Municipal sollicite le classement de la Commune en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article R. 133-38 du code du tourisme.

- **Acquisition de vitrines pour présentation de la Statue du Christ Roi et de vêtements liturgiques dans l'Eglise Sainte-Marie**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait intéressant de pouvoir présenter aux nombreux visiteurs de l'Eglise Sainte-Marie la statue du Christ Roi classée Monument Historique ainsi que différents vêtements liturgiques (chasubles) qui ont été répertoriées par les services du Patrimoine de l'Etat et qui se trouvent actuellement dans la sacristie. Le Maire rappelle que la statue du Christ Roi a été restaurée lors de la réhabilitation totale de l'Eglise Sainte Marie en 2004. S'agissant des vêtements liturgiques, un expert spécialisé dans la restauration de vêtements et objets liturgiques adressé par le service du Patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse s'est rendu dernièrement sur place, il doit faire parvenir très prochainement un devis des travaux à réaliser. Le Maire propose d'en premier temps de faire l'acquisition de vitrines pour exposer dès à présent la statue du Christ Roi et les vitrines qui accueilleront les chasubles après restauration.

Dans ces conditions, le Maire propose de solliciter dans le cadre des crédits de l'aide aux communes une subvention de la Collectivité Territoriale de Corse au taux de 50 % du devis, contribution du Conseil Paroissial de 25% et Contribution de la Commune de 25% du devis.

- **Affouages – ONF**

Le Conseil Municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes désignées dans le tableau ci-dessous et demande à l'Office national des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de ces coupes et précise la destination et le mode de vente retenus pour chaque coupe.

- **Défense de la Forêt contre l'Incendie – Mise aux normes des pistes DFCI et de San Ghjiabicu**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de mise aux normes les pistes de Mordilapa et de San Ghjiabicu au titre de la DFCI, ainsi que le plan de financement présenté, **SOLLICITE** de Monsieur le préfet l'inscription de cet investissement au prochain programme d'aide financière du ministère de l'agriculture au titre de la DFCI, **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette mise aux normes.

- **Action sociale en faveur des agents communaux – Bon d'achat –**

Le conseil Municipal décide d'attribuer une aide pour Noël aux agents de la Commune sous forme de chèques cadeaux ou de bons d'achats qui peut être mis en place conformément à la loi 2007-2009 du 17/02/2007 .

- **Recrutements agents occasionnels exercice 2017**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la nécessité de faire nettoyer les rues, les places et les plages et de gérer l'administration communale, il propose de recruter en cas de besoin, cinq (5) agents occasionnels pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

- **Produits communaux irrécouvrables Exercices 2014-2015 – Baux agricoles-**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à jour des produits communaux le percepteur a fait parvenir en mairie un état concernant les restes à recouvrer de l'exercice 2014 et 2015. Il apparaît que certaines sommes ne pourront être recouvrées (Baux agricoles,..) et doivent donc être annulées pour un montant de 3120 €. Dans ces conditions, le conseil municipal décide de procéder à l'annulation du titre correspondant, les crédits nécessaires étant inscrits au budget général.

- **Produits communaux irrécouvrables Exercices 2012 – AEP/ Assainissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à jour des produits communaux le percepteur a fait parvenir en mairie un état concernant les restes à recouvrer de l'exercice 2012. Il apparaît qu'une somme ne pourra être recouvrée (erreurs de prises en charge,..) et doit donc être annulée pour un montant de 87,70 €. Dans ces conditions, le conseil municipal décide de procéder à l'annulation du titre correspondant, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement.

- **DM FCT M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget général en section de fonctionnement.

Dépenses : 23.429 €

Recettes : 23.429 €

- **DM INVEST M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget général en section d'investissement.

Dépenses : 513.845 €

Recettes : 513.845 €

- **DM INVEST M49**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : 78.300 €

Recettes : 78.300 €

- **Recrutement agents contractuels de remplacement**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles

- **Création d'une zone de préemption « Espaces Naturels Sensibles » par le Département de la Corse du Sud, sur la Commune de Piana, secteur de Ficaghiola »**

Le Conseil municipal approuve le projet de création de la Zone de préemption d'une superficie de 317 existant déjà sur la commune dans le secteur de allant de Capu Rossu à la plage d'Arone, il est à présent envisagé de créer une nouvelle zone de préemption de 42 ha pour couvrir le secteur de la pointe de Ficaghiola.